

«Un débat sur les attentes des électeurs»

Le Mouvement écologique revendique une réforme de la Chambre des députés, afin d'élargir son rôle de représentant des citoyens. De même, l'ONG appelle le Parlement à dialoguer davantage avec les électeurs.

Pour le Mouvement écologique (Méco), le rôle de représentation de la Chambre ne se définit pas uniquement en termes de transparence et de prise de décision, mais également en termes d'échange avec les citoyens et la société civile.

De notre journaliste
Claude Damiani

La Chambre des députés ne serait-elle pas assez proche des citoyens qu'elle est censée représenter? Découlerait-il de ce supposé manque de proximité, voire de transparence, un quelconque déficit démocratique? En l'état, les prérogatives et le travail quotidien de la Chambre ne seraient-ils plus adaptés aux exigences démocratiques actuelles? Le Mouvement écologique en est en tout cas persuadé, et l'ONG va jusqu'à se positionner en faveur d'une réforme en profondeur du rôle de la Chambre, en estimant que «dans un État démocratique du XXI^e siècle, un élargissement conséquent du rôle de la Chambre des députés s'impose!».

Aperçu des doléances du Méco quant à une réforme du Parlement :

«Créer des postes spécialisés»

Si l'ONG salue «le renforcement des ressources humaines annoncé au cours des dernières semaines» au sein de la Chambre, il ne peut s'en contenter. Ainsi, l'ONG est d'avis qu'«il devient incontournable de créer et de pourvoir des postes supplémentaires spécialisés dans les différents domaines politiques spécifiques», pour elle, «le fait de disposer des compétences techniques indispensables propres est LA condition de base pour éviter que le Parlement ne soit subordonné aux (voire à la merci des) seules connaissances des fonctionnaires des ministères».

«Repenser les rapports de séances»

Par ailleurs, le Méco est d'avis qu'il faut «repenser la pratique actuelle» relative à la publication de rapports de commissions parlementaires. D'une part parce que, selon le mouvement, ils ne sont «trop souvent publiés que plusieurs semaines après les réunions, ce qui fait qu'il est difficile de suivre le processus de la formation de l'opinion publique, à moins d'appartenir aux cercles d'initiés». D'autre part, l'ONG regrette que «les rapports n'indiquent plus les noms des auteurs des différentes prises de position» et que «de ce fait, les rapports perdent énormément de leur valeur, car la transparence et l'identité d'un politicien sont essentielles afin de pouvoir se faire une idée claire des positions des différents partis politiques». Le Méco invite donc à «repenser cette pratique».

«Pour un réel échange avec la société civile»

De plus, le Mouvement écologique appelle à «arrêter de faire écran entre les commissions et la société civile». Le Méco relève qu'«il n'y a pas eu, au cours de la législature écoulée, de réel échange entre les commissions (du moins entre celles en charge des questions environnementales et du développement durable) et les acteurs de la société civile». Pour le Méco, «une pareille ligne de démarcation est diamétralement opposée à toute politique moderne et ouverte d'une Chambre des députés face à des acteurs civils».

«Ne pas se focaliser sur les avis des Sages»

Concernant les différents avis émis tout au long de la procédure législative, l'ONG environnementale appelle les députés à tous les considérer. «Dans le passé récent, plus d'une commission parlementaire ne se

concentrait sur et n'analysait (presque exclusivement) que le seul avis du Conseil d'État (NDLR : car contraignant), tout en n'accordant qu'une attention très limitée aux avis des chambres professionnelles et des autres acteurs concernés», déplore le Méco.

«Introduire le droit d'initiative citoyenne»

Au niveau du droit de pétition, le Méco, présidé par Blanche Weber, regrette qu'«il est difficile de distinguer les conclusions que les députés tirent des pétitions et les suites qu'ils y réservent». L'ONG va jusqu'à avoir «la très nette impression que la Chambre des députés se borne à rediriger en partie certaines interrogations vers l'adresse du gouvernement, sans pour autant prendre position elle-même». De plus, le Méco est d'avis que «toute démocratie vivante présuppose l'existence d'un droit d'initiative citoyenne qui va bien au-delà».

«Un réel échange au cours des auditions publiques»

Par rapport aux auditions publiques, ou «hearings», le Mouvement écologique souligne que celles-ci ne devraient «se limiter à des "déclarations" de différents acteurs», au contraire, l'ONG appelle à développer cet instrument pour inciter aux échanges, ainsi qu'à des fins de «formation de l'opinion, ce qui constituerait une véritable chance en vue de revaloriser le Parlement».

En guise de conclusion, le Méco appelle au lancement, par la Chambre des députés et par les partis politiques, d'«un débat sur les attentes des électeurs» et des «réformes qui s'imposent en conséquence», car, selon l'ONG, «après tout, c'est bien ce que nous avons cru comprendre à la lecture des différents programmes électoraux».

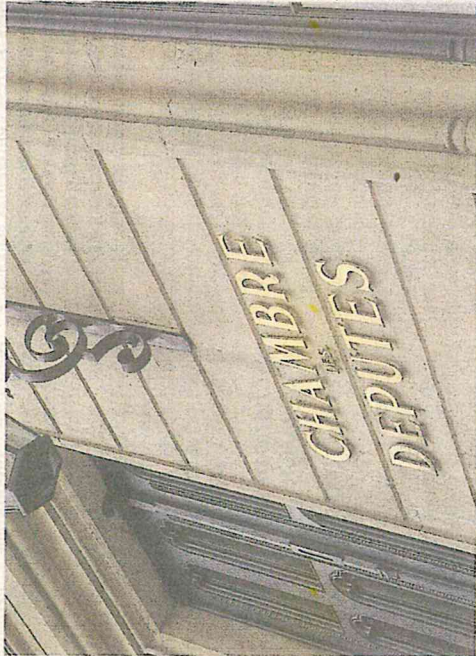


Photo: archives Iq/julien garroy

Un débat avec les électeurs se tiendra-t-il au Luxembourg, en ce début de nouvelle législature? Le Méco le revendique, en tous cas.

Le Méco veut aussi la fin du cumul des mandats

Selon une dernière revendication, le Méco considère qu'«une réforme du mandat de député s'impose d'urgence» et relève que cette doléance est «d'ailleurs comprise dans presque tous les programmes des partis politiques». Concrètement, l'ONG estime que «le job de député doit devenir un job à plein temps, car il est un fait bien établi que les députés-bourgmestres ou députés-échevins ou conseillers communaux manquent visiblement de temps pour prendre plus amplement connaissance des différents thèmes spécifiques et des textes techniques traités à la Chambre».

Cette question de l'anticumul des mandats, Le Quotidien l'avait no-

tamment posée, au cours de la législature précédente, à Claude Haagen, député-bourgmestre de Diekirch. Sa réponse tranchait avec la position du Méco, mais également avec celles d'autres membres du LSAP. Ainsi, pour l'ancien président du LSAP, «les deux fonctions sont conciliables, bien que cela demande davantage de temps et d'engagement». De plus, le député-bourgmestre indiquait être en faveur du cumul des mandats, «car il n'y a pas d'autre moyen de défendre les intérêts communaux au niveau de la Chambre des députés» et parce que «c'est un avantage pour les communes concernées, qui sont plus au fait des projets de loi».